



Département des Alpes-Maritimes  
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Date de convocation : 25/03/2024	Nombre de membres : - En exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 8
Date d'affichage : 25/03/2024	

<u>Votes :</u>			
Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 Alexandre GEFROY

**Présents :** Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint - Alexandre GEFROY, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Christian GUILLAUME, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Noël MAGALON, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Karine DONADEY, Conseillère municipale - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller municipal

**Absents :** Roland GIRAUD, Maire - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal, excusé - Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, excusé - Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale.

**Pouvoirs :** Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Christian GUILLAUME

**DCM 2- 2024-04/03 :**

**DEMANDE D'AUTORISATION ET D'ENGAGEMENTS DU BAILLEUR A LA CESSION DU FONDS DE COMMERCE DU CENTRE NATURE ET MONTAGNE**

Monsieur Alexandre GEFROY se retire de la salle du conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Monsieur Nicolas DONADEY, adjoint au maire rappelle que la société AZ, société simplifiée au capital de 5 000 EUR dont le siège social est 80, chemin de la Sagne à BEUIL (06470), immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 812 010 718 est titulaire d'un bail commercial consenti le 22 mars 2016, pour une durée de 9 années commençant à courir le 1<sup>er</sup> août 2015 pour se terminer le 31 juillet 2024.

Monsieur Cédric LEAL, par courrier en date du 9 avril 2024 joint en annexe de la présente, l'a informé de son souhait d'acquérir le fonds de commerce de la société AZ et sollicite à cet effet le renouvellement du contrat de bail pour une nouvelle durée de 9 années, aux mêmes charges et conditions que le bail cédé, outre les conditions complémentaires suivantes :

- à l'adjonction des activités de « Organisation d'événements privés ou professionnels, notamment événements sportifs, séminaires, conférences, réceptions, conventions et autres - Location de matériel sportifs, cycles, motocycles - Restauration rapide, vente à emporter, snack »,

AR Prefecture

006-210600169-20240412-DCM2\_2024\_0403-DE  
Reçu le 15/04/2024

- à la prise en charge par le Bailleur des travaux suivants :
  - o Le remplacement des radiateurs électriques (selon devis estimatif du 04/01/2024 établi par l'entreprise Rexel pour un montant de 8 369,68 € ht soit 10 043,62 € ttc),
  - o Le renouvellement des menuiserie (fenêtres et portes) selon devis estimatif du 21/03/2024 établi par l'entreprise Serrurerie Fermeture des Alpes pour un montant de 51 410, ht soit 56 661,00 € ttc).

En contrepartie de quoi, le Cessionnaire prendra à sa charge des travaux et le Bailleur appliquera une baisse de loyer les premières années au visa de nombreux travaux d'amélioration et d'embellissements prévus par le Cessionnaire,

- Sous réserve de tenir compte des dispositions d'ordre public de la loi du 18 juin 2014, dite loi Pinel.

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DONNER son accord pour le renouvellement du bail commercial dans les conditions exposées dans le courrier du 9 avril 2024,
- D'AUTORISER le maire à signer l'autorisation jointe au courrier du 9 avril 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Nicolas DONADEY



**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

**AR Prefecture**

006-210600169-20240412-DCM2\_2024\_0403-DE  
Reçu le 15/04/2024

DCM 2- 2024-04/03

2/2